AVIS

Réf. : AT.18.65.AV

Date d'approbation : 13/07/2018

Programme communal de développement rural d'OREYE

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :*	Commune d'Oreye
- *Auteur de projet :*	TRACES TPI
- *Organisme d'accompagnement :*	Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :*	Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :*	Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :*	11/06/2018
- *Délai de remise d'avis :*	2 mois
- *Audition :*	6/07/2018

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1ère convention-exécution :*	Aménagement des prés d'Otrange en zone de promenades et de détente
- *Date d'approbation par le Conseil communal :*	28/05/2018

Brève description du projet et de son contexte :

La commune d'Oreye, située dans la Province de Liège, est composée de cinq villages et hameaux (Oreye, Bergilers, Grandville, Lens-sur-Geer et Otrange). Au 1er janvier 2017, elle comptait 3898 habitants pour une superficie totale de 19,6 km². Elle se situe en Hesbaye et est bordée au nord par la Région flamande.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune d'OREYE.

Le Pôle salue la bonne qualité générale du document, tant sur la forme que le fond. Il souligne notamment la qualité des synthèses en fin de chaque chapitre et la clarté des tableaux Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM).

Le Pôle estime que le diagnostic est complet et bien réalisé. Il apprécie notamment le fait que les relations transcommunales sont bien exprimées.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie l'effort fourni pour tenter de sensibiliser la population au processus, dont par exemple via l'exposition photo « Oreye, hier et aujourd'hui ». Il en résulte une bonne participation de la population.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidences les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Oreye et au processus participatif. La stratégie qui en découle est cohérente.

Concernant la partie IV, le Pôle souligne la bonne cohérence des fiches-projets. Il relève aussi le caractère très fourni du lot 0 en projets intéressants et cohérents avec la stratégie, ce qui démontre un certain dynamisme tout au long de l'opération.

Le Pôle est enfin favorable au projet repris en première convention portant sur l'aménagement des prés d'Otrange en zone de promenades et de détente. Ce projet va profiter à l'ensemble de la commune. De l'exposé, le Pôle relève que la commune est bien consciente de la nécessité de bien vérifier la compatibilité du projet avec l'affectation du plan de secteur.

Samuël SAELENS
Président